



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Séminaire des
nouveaux arrivants**

Jeudi
09 octobre 2014



Les services de l'Etat en Polynésie française



Séminaire des
nouveaux arrivants

Jeudi
09 octobre 2014



Le Haut-Commissaire de la République

Dépositaire de l'autorité de l'Etat, il représente le Premier ministre et chacun des ministres

- A la charge des intérêts nationaux et du respect des lois
- Veille à l'exécution des règlements et des décisions gouvernementales, d'une part, et à l'exercice régulier des compétences par les institutions de la PF



Séminaire des
nouveaux arrivants

Jeudi
09 octobre 2014

Le Haut-Commissaire de la République

- Pouvoir réglementaire dans les matières relevant de la compétence de l'Etat
- Dirige les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat en PF





**Séminaire des
nouveaux arrivants**

Judi
09 octobre 2014

Extrait de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française

TITRE V : LE HAUT-COMMISSAIRE ET L'ACTION DE L'ÉTAT

Chapitre Ier : Le haut-commissaire de la République.

Article 166

Le Haut-Commissaire veille à l'exercice régulier de leurs compétences par les autorités de la Polynésie française et à la légalité de leurs actes.

Afin d'assurer la sécurité de la population, le fonctionnement normal des services publics ou de mettre fin à une violation grave et manifeste des dispositions de la présente loi organique relatives au fonctionnement des institutions et lorsque ces autorités n'ont pas pris les décisions qui leur incombent de par la loi, le Haut-Commissaire de la République peut prendre, en cas d'urgence et après mise en demeure restée sans résultat, les mesures qui s'imposent. Il en informe sans délai le président de la Polynésie française.



**Séminaire des
nouveaux arrivants**

Judi
09 octobre 2014

Article 167

A défaut de publication au Journal officiel de la Polynésie française des actes ressortissant à la compétence de la Polynésie française dans un délai de quinze jours ou de promulgation des actes prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays", le Haut-Commissaire en assure respectivement sans délai la publication ou la promulgation.

Article 168

La coordination entre l'action des services de l'Etat et ceux de la Polynésie française est assurée conjointement par le haut-commissaire et le président de la Polynésie française.

Le haut-commissaire et le président de la Polynésie française signent, au nom, respectivement, de l'Etat et de la Polynésie française, les conventions mentionnées aux premier et deuxième alinéas de l'article 169 et à l'article 170.



**Séminaire des
nouveaux arrivants**

Jeudi
09 octobre 2014

Article 169

A la demande de la Polynésie française et par conventions, l'Etat peut apporter, dans le cadre des lois de finances, son concours financier et technique aux investissements économiques et sociaux, notamment aux programmes de formation et de promotion.

Des conventions entre l'Etat et la Polynésie française fixent les modalités de mise à la disposition de la Polynésie française, en tant que de besoin, des agents et des services de l'Etat.

Au cas où les besoins des services publics de la Polynésie française rendent nécessaires les concours d'organismes ou d'établissements publics métropolitains, les modalités de ces concours sont fixées par des conventions passées entre eux et la Polynésie française. Ces concours sont soumis à un avis préalable du haut-commissaire qui doit être informé de leur réalisation.

Article 170

Pour l'enseignement secondaire, l'Etat et la Polynésie française peuvent conclure des conventions en vue de définir leurs obligations respectives en ce qui concerne, notamment, la rémunération des personnels.



**Séminaire des
nouveaux arrivants**

Jeudi
09 octobre 2014

Article 170-1

Les projets de conventions prévues aux articles 169 et 170 sont soumis à l'approbation préalable de l'assemblée de la Polynésie française.

Article 170-2

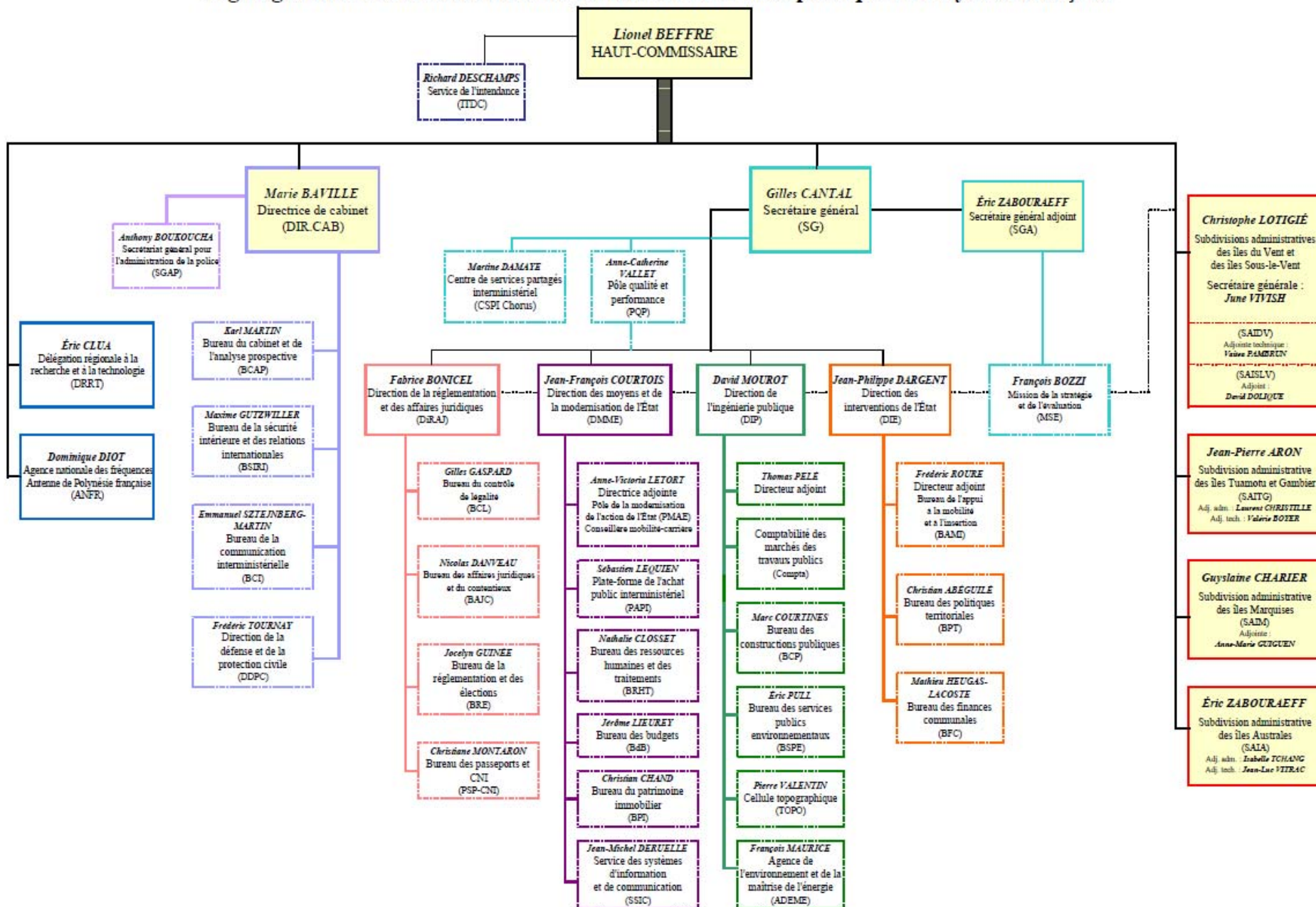
L'Etat et la Polynésie française peuvent décider d'exercer leurs compétences respectives au sein d'un même service. Les modalités de mise en œuvre de cette décision font l'objet d'une convention passée entre le haut-commissaire et le président de la Polynésie française.

(...)

Article 172

Le haut-commissaire défère au tribunal administratif les actes du président de la Polynésie française, du conseil des ministres ou des ministres, les délibérations de l'assemblée de la Polynésie française autres que les actes prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays", de sa commission permanente ou de son bureau, les actes du président de l'assemblée de la Polynésie française, les actes du président du conseil économique, social et culturel, qu'il estime contraires à la légalité, dans les deux mois de la transmission qui lui en est faite.

Organigramme des services du haut-commissariat de la République en Polynésie française





Séminaire des
nouveaux arrivants

Jeudi
09 octobre 2014

Les services et établissements publics de l'Etat représentés en Polynésie française

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

- Agence française de développement (AFD)

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- Vice-Rectorat de la Polynésie française
- Université de la Polynésie française
- Ecole supérieure de l'éducation et du professorat (ESPE)
- Délégation régionale à la recherche et à la technologie
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Institut de recherche pour le développement (IRD)



**Séminaire des
nouveaux arrivants**

Judi
09 octobre 2014

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

- Service d'Etat de l'Aviation Civile
- Service des affaires maritimes
- Direction interrégionale de Météo France en Polynésie
- Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE)
- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
- Initiative française en faveur des récifs coralliens (IFRECOR)
- Laboratoire d'études et de suivi de l'environnement
- Laboratoire de géophysique
- Agence des aires marines protégées (AMP)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)



Séminaire des
nouveaux arrivants

Judi
09 octobre 2014

Ministère de la Justice

- Cour d'Appel de Papeete
- Tribunal de première instance de Papeete
- Tribunal administratif de la Polynésie française
- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ)
- Etablissements pénitentiaires de la Polynésie française

Ministère des Finances et des Comptes publics

- Direction générale des finances publiques (DGFIP)
- Direction régionale des douanes
- Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)
- Agence française de développement (AFD)

Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française



**Séminaire des
nouveaux arrivants**

Jeudi
09 octobre 2014

Ministère de la Défense

- Commandement supérieur des forces armées (COMSUP)
- Etat-major interarmées en Polynésie française (EMIA)
- Marine nationale / Actions de l'Etat en mer (AEM)
- Détachement terre
- Armée de l'air en Polynésie française
- Centre de recherche et sauvetage en mer (MRCC)
- Groupement de soutien de la base de la défense (GSBDD)
- Centre du service national de Polynésie française (CSN)
- Office national des anciens combattants (ONAC)
- Service hydrographique et océanographique (SHOM)

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

- Non représenté



**Séminaire des
nouveaux arrivants**

Jeudi
09 octobre 2014

Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social

- Non représenté

Ministère de l'Intérieur

- Haut-commissariat de la République en Polynésie française
- Commandement de la Gendarmerie en Polynésie française
- Direction de la sécurité publique (DSP)
- Direction de la Police aux frontières (DPAF)
- Secrétariat général pour l'administration de la Police (SGAP)
- Centre régional de formation de la Police (CRF)
- Service de la Sécurité Intérieure (SSI)
- Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)
- Officier du Ministère Public (OMP)



Séminaire des
nouveaux arrivants

Jeudi
09 octobre 2014

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

- Initiative française en faveur de la Mer (IFREMER)
- Service formation et développement agricole (Moorea)

Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

- Agence française de développement (AFD)

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

- Non représenté

Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique

- Non représenté



**Séminaire des
nouveaux arrivants**

Jeudi
09 octobre 2014

Ministère de la Culture et de la Communication

- Non représenté

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

- Mission d'aide et d'assistance technique (MAAT)

Ministère des Outre-mer

- Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)
- Agence française de développement (AFD)
- Groupement du service militaire adapté (GSMA)
- Initiative française en faveur des récifs coralliens (IFRECOR)



Séminaire des
nouveaux arrivants

Judi
09 octobre 2014

Effectifs au 1^e janvier 2014

Haut-commissariat	260 agents
Police	279 agents
Gendarmerie (militaires)	402 agents
Gendarmerie (civil)	9 agents
Armées (militaires)	1647 agents
Armées (civils)	347 agents
ONAC	4 agents
Vice-rectorat	53 agents
Université de la Polynésie	189 agents
Lycée professionnel agricole	21 agents



Séminaire des
nouveaux arrivants

Judi
09 octobre 2014

Effectifs au 1^e janvier 2014

Cour de justice	138 agents
Tribunal administratif	10 agents
Protection judiciaire	22 agents
Administration pénitentiaire	190 agents
Finances publiques	151 agents
Douanes	146 agents
Chambre territoriale des comptes	14 agents
Aviation civile	266 agents
Météo France	84 agents
Affaires maritimes	9 agents



Séminaire des
nouveaux arrivants

Jeudi
09 octobre 2014

Effectifs au 1^e janvier 2014

IEOM	34 agents
AFD	15 agents
IRD	17 agents
IFREMER	44 agents
CRIOBE	39 agents
Laboratoire géophysique	7 agents
Laboratoire d'études	4 agents
Comité territorial de l'audiovisuel	1 agent
Total agents affectés dans les services de l'Etat	4 402 agents



Séminaire des
nouveaux arrivants

Judi
09 octobre 2014

Personnel mis à disposition des services de la Polynésie française

Education nationale (public)	4569 agents
Education nationale (privé)	970 agents
Personnel de santé	85 agents
Enseignement agricole	36 agents
Imprimerie officielle	10 agents
Affaires foncières	7 agents
Direction de la Santé	6 agents
Contributions et impôts	5 agents
Equipement	4 agents
Développement rural	3 agents
Autres services	9 agents
Total personnel mis à disposition	5 709 agents
Effectif Total Personnel Etat	10 111 agents



Séminaire des
nouveaux arrivants

Judi
09 octobre 2014

Réseaux interministériels en Polynésie française

Projet d'action stratégique de l'Etat

PASE - Orientation n°5 :

- Renforcer la qualité de la relation entre administration et usagers
- Développer la transversalité et l'harmonisation des démarches des services de l'Etat
- Dynamiser la mobilité et accompagner le parcours professionnel



Schéma Directeur de Mutualisation

validé en décembre 2012

par le Haut-commissaire



Séminaire des
nouveaux arrivants

Jeudi
09 octobre 2014

- Comité de l'administration de l'Etat (CAE)
- Centre de service partagé interministériel CHORUS
- Réseau des correspondants ressources humaines (RCRH)
- Réseau interministériel des juristes
- Réseau interministériel des acheteurs
- Réseau interministériel des systèmes d'information et de communication (SIC)
- Réseau interministériel des professionnels de soutien (action sociale, prévention)
- Réseau interministériel des référents formation
- Réseau interministériel des référents archives



Séminaire des
nouveaux arrivants

Jeudi
09 octobre 2014

- Réseau interministériel des associations de personnel
 - Réseau interministériel des référents internet
 - Réseau interministériel des gestionnaires des biens immobiliers de l'Etat
 - Réseau interministériel des référents qualité et de la modernisation de l'Etat
 - Observatoire des actions exemplaires de l'Etat
- Lettre d'information interministérielle
« La modernisation dans tout son Etat »



Séminaire des
nouveaux arrivants

Jeudi
09 octobre 2014

Maururu e parahi ia na

Merci et au revoir

Contact :

formation@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Tél : 40 46 87 35 ou 36